

POUR UNE INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS – ANNEE 2025

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements complétée (recto/verso) et signée

- N° allocataire CAF ou MSA

- Copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de l'ensemble du foyer

- Copie des vaccins (les 4 pages)

- Attestation d'assurance extrascolaire

- Si concerné, la copie de l'ordonnance du Juge des Affaires Familiales concernant le droit de garde des enfants ou la convention parentale homologuée

- Bons CAF (si bénéficiaire)

La fréquentation de notre structure d'accueil implique obligatoirement l'acceptation du règlement de fonctionnement de l'ALSH accessible depuis notre site internet : www.la-passerelle.fr.

La Passerelle se réserve le droit d'actualiser ce règlement tout au long de l'année.